



Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits des prisonniers.

Période du mois de février 2019.

Plan du présent rapport.

INTRODUCTION.

TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

ENTRAVE A LA LIBERTE

PRIVATION DES SOINS DE SANTE.

AUTRES VIOLATIONS

CONCLUSION.

RECOMMANDATIONS.

.INTRODUCTION.

Le Burundi connaît une crise politico-sécuritaire depuis avril 2015, cette crise a été occasionnée comme d'aucun ne l'ignore par le refus du président NKURUNZIZA de respecter l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, en s'octroyant le troisième mandat illégal et illégitime, ce qui a plongé le pays dans un cycle infernal de violence. Depuis, de nombreux cas de violations des droits de l'homme ont été commis et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population. L'impunité est devenue un mode de gouvernance, ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations.

Depuis lors, le régime NKURUNZIZA arrête et emprisonne toute personne qu'il soupçonne être opposant ou supposé à son maintien au pouvoir en violation de toutes les lois et règlements du pays ; les défenseurs des droits humains ne sont pas aussi épargnés par le pouvoir de Bujumbura. Les organisations de défense des droits de l'homme dont Acat-Burundi ne cessent de dénoncer des arrestations arbitraires et illégales, les personnes sont arrêtées sur base de leur appartenance politique et sont incarcérées dans des conditions inhumaines dans des maisons d'arrêt que nous pourrions qualifier de geôles. De plus, les miliciens imbonerakure ont été recrutés et envoyés dans ces établissements pénitentiaires pour continuer à malmenier ces détenus où ils sont torturés, privés de leur droits par leurs pairs tandis que d'autres emprisonnés dans des lieux dits correctionnels ou d'isolement sans qu'ils aient commis aucune faute punissable de la sorte, et tout cela sous l'œil complice de l'autorité pénitentiaire.

En dehors de ces cas de maltraitements dont sont victimes les détenus, un autre phénomène de violation des droits des détenus s'observe notamment la privation des soins aux détenus malades. Certains directeurs des maisons de détention constituent une entrave à la vie des détenus, ils se sont arrogés le droit de refuser la permission aux détenus qui ont besoin d'aller se faire soigner dans des centres sanitaires compétents et ainsi des vies ont été perdues suite à ces décisions iniques.

ACAT s'est engagée à contribuer à la dénonciation des violations des droits humains pour les personnes privées de liberté et les mauvaises conditions de détention qui règnent dans ces prisons afin que les autorités habilitées puissent se ressaisir et veiller au respect du règlement régissant les établissements pénitentiaires au Burundi .

Dans le présent rapport, l'ACAT-Burundi va se focaliser sur les mauvais traitements dont sont victimes les prisonniers des établissements pénitentiaires de GITEGA, MURAMVYA, BUJUMBURA et RUMONGE. Les violations constatées sont résumées en trois points à savoir les actes de torture, refus aux soins de santé et privation du droit de visite

. DES CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

Un détenu du nom de SINDAYIHEBURA Jean Claude, emprisonné dans la prison de MURAMVYA a été battu par le représentant des prisonniers dans cette maison d'arrêt à savoir MISAGO Edouard connu sous le sobriquet de FUNDI qui a fait son cheval de bataille la division de détenus poursuivis pour des crimes à caractères politiques.

En date du 02 février 2019, un détenu du nom de BUTOYI Justin de la prison centrale de MPIMBA, a été placé en isolement dans un endroit appelé KW'ISOKO par les imbonerakure qui se réclament membre du comité de sécurité. Il a été accusé d'être en possession d'un téléphone mobile.

En date du 02 février 2019, un autre détenu connu sous le nom de NDUWAMAHORO Phenias de la prison centrale de MPIMBA a été lui aussi placé en isolement dans ce même endroit dénommé KW'ISOKO pour la simple raison qu'il a refusé de faire la lessive des habits d'un détenu NUGWEZE Michel surnommé RWEMBE connu dans l'assassinat des opposants.

En date du 12 février 2019, au moment où il était en train de faire du sport, un détenu du nom de NIYOKWIZERA Denis a été arrêté par son pair prisonnier membre du comité de sécurité, un imbonerakure répondant au nom d'Abdou en lui accusant de faire une formation militaire. Il a passé deux jours en isolement.

En date du 23 février 2019, AKIMANA Alphonse, HAKIZIMANA Timothée, NIYONGABO Prime, tous détenus dans la prison centrale de Mpimba ont été arrêtés et mis en isolement par un adepte du parti au pouvoir membre du comité de sécurité connu sous le nom d'Abdou au moment où ils faisaient du sport. Ils étaient accusés de faire des réunions clandestines. Ils ont passé une journée au cachot.

En date du 26 février 2019 dans la prison de RUMONGE, deux(2) prisonniers, connus sous les noms de BIZINDAVYI Ferdinand un sous-officier issu de l'armée régulière au moment de l'intégration des anciens rebelles dans l'armée ; condamné pour 3 ans pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et KAREMERA Alphonse condamné à une peine de 20 ans pour participation aux bandes armées ont été arrêtés et emprisonnés par des imbonerakure en charge de la sécurité dans cette prison sous le commandement de SIBOMANA, représentant des prisonniers. Ils ont été accusés de posséder des téléphones mobiles alors que ces imbonerakure en possèdent et les utilisent sans s'inquiéter. Les détenus demandent que si la loi interdit de posséder des téléphones, qu'elle soit appliquée pour tous les détenus sans exception.

. ENTRAVE A LA LIBERTE

NKENGURUTSE Jean Claude détenu à la prison de GITEGA, a été signifié de son acquittement par Tribunal de Grande Instance de MUHA en mairie de Bujumbura le 14 février 2019, mais jusqu'à aujourd'hui il n'a pas été libéré.

. PRIVATION DES SOINS DE SANTE.

Le centre de santé se trouvant à l'Intérieur de la prison de RUMONGE manque de médicaments ce qui fait que les détenus malades ne reçoivent pas des soins pour le moment. En principe c'est le Comité International de la Croix Rouge(CICR) qui approvisionnait les prisons en médicaments depuis 2015. Les conséquences de cette rupture de stock se font sentir notamment les maladies comme les infections urinaires qui commencent à se faire parler d'elles parmi les détenus et constituent une menace pour leur vie.

Le détenu NIMENYA Helmenégilde emprisonné à la prison de Gitega souffre du côté de la colonne vertébrale, la Direction lui a refusé l'autorisation d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison. Sa famille avait demandé qu'elle puisse amener un véhicule pouvant assurer le transport des policiers, sans succès.

. AUTRES VIOLATIONS

Un climat de méfiance continue de régner dans la prison de RUMONGE entre les prisonniers qui ont manifesté contre le 3^e mandat de pierre NKURUNZIZA et les imbonerakure (jeunes de parti au pouvoir le CNDD-FDD) soutenu par un certain NIMPAGARITSE Grégoire et HABARUGIRA J. Bosco na NGENDAKUMANA J. Bosco respectivement représentant des prisonniers et chef de la section sécurité dans cette prison. Le Directeur de cette maison de détention est informé de cette situation mais ne fait rien pour apaiser cette tension.

En date du 17 février 2019 une fouille perquisition a été opérée par des imbonerakure en charge de la sécurité dans la prison de RUMONGE, dans les cellules de BIGIRIMANA Denis un sous-officier ex – fab (forces armées burundaises) et de MUDUGU Edyome (membre du parti UPD ZIGAMIBANGA). Les

détenus dénoncent des fouilles non conformes à la loi du fait qu'elles sont opérées par des imbonerakure alors que cette compétence est reconnue aux policiers.

Certains détenus de la prison centrale de MPIMBA ne sont pas autorisés d'aller faire du sport le terrain comme les autres détenus. L'exemple est du colonel KADENDE qui n'est même pas autorisé de quitter devant sa cellule.

En date du 14 février 2019, il s'est tenu une réunion des détenus proches du CNDD-FDD et dirigeants des autres détenus dans la prison de RUMONGE à l'endroit appelé KW'IKAMBI ; réunion qui visait à chasser les détenus qui ont manifesté contre le troisième mandat de NKURUNZIZA à des postes de représentation des autres détenus à savoir NSENGIYUMVA Gervais na NKENGURUTSE Anaclet. Le directeur de la prison de RUMONGE le nommé NKURIKIYE Patrice a été sommé par les dirigeants du CNDD-FDD au niveau provincial et au niveau national de limoger ces détenus anti troisième mandat à des postes de représentant des autres détenus et comme conséquences, des détenus déménagent de bloc en bloc ce qui fait qu'ils soient obligés de payer les frais de déménagement. Par exemple obtenir là où coucher il faut payer une somme comprise entre 50 000 et 100 000FBU. Pour le moment, les détenus anti troisième mandat sont en train d'être redéployés dans d'autres cellules au sein même de cette prison notamment dans des chambres de correction sans motif valable. C'est le cas de NDABAKENGE Elvis qui a été emprisonné dans la chambre dite de correction pendant deux jours, pour avoir contesté cette mesure de changement de dortoirs pour les détenus qui sont accusés d'avoir manifesté contre le troisième mandat du président de la République. Il a par la suite été accusé de soulèvement et il a été sommé de déménager vers l'endroit appelé GUTIMBURURWA.

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détentions du Burundi, il s'observe un effectif très élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir après leurs constructions et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement, et cela s'explique par la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent encore en prison

Le tableau ci-dessous en est l'illustration :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de détenus	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Pourcentage
MURAMVYA	100	948 dont 13 mineurs	504	431	948%
MPIMBA	800	4200	2141	2059	525%
RUMONGE	800	1291+10 nourrissons	419	900	164,8%
Gitega	400	1306	776	530	326,5%

CONCLUSION.

Le contexte actuel au Burundi n'augure aucun signe d'espoir pour la population burundaise en général et pour la population carcérale en particulier, puisque les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique continuent d'être la cible des imbonerakure qui sont à l'intérieur des prisons

pour une mission bien déterminée à savoir la surveillance ainsi qu'infliger des traitements inhumains et dégradants des opposants emprisonnés illégalement.

Les directeurs des établissements pénitentiaires semblent jouer la complicité face aux nombreux cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales opérées par les jeunes imbonerakure qui se cachent derrière ce qu'ils ont appelé comité de sécurité en violation de la loi et du règlement qui régissent les établissements pénitentiaires au Burundi.

C'est dans ce contexte de justice qui dépend de l'exécutif, que même les détenus qui ont purgés leurs peines croupissent toujours en prison.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral.

RECOMMANDATIONS

A l'endroit du gouvernement du Burundi :

D'arrêter et de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme en général et ceux des détenus en particulier,

D'améliorer les conditions carcérales en prenant des mesures de désengorgement des prisons et de traiter sur le même pied d'égalité les prisonniers.

De veiller à la célérité dans le traitement des dossiers judiciaires par les cours et les tribunaux,

De combattre l'impunité et de punir les autorités pénitentiaires qui se méconduisent et ne jouent pas convenablement leurs rôles,

.....FIN.....